

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 13 Octobre 2018**

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois d'Octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 8 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., LEJEUNE D., RENAUDIAS Y., HEUX C.

**Absent représenté** :

**Absents** : VAN DEN BERG H., DUTOUR V., BERRARD E.,

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

**Objet** : APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18 00335 en date du 28 mars 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°2 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (Cas de restitution) pour les exercer.

Considérant, que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 27 mars, le 2 mai et le 1er juin 2018 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- La restitution de l'aide aux associations culturelles et sportives aux communes concernées

AR PREFECTURE

063-216301424-20181013-13\_10\_2018\_22-DE  
Reçu le 17/10/2018

~~L'intégration de la compétence~~ assainissement non collectif par ALF

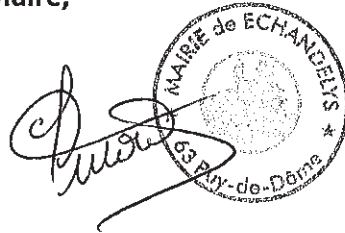
- La Restitution des équipements sportifs aux communes concernées

Considérant, le rapport n°2 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1.- d'approuver le rapport N°2 de la C.L.E.T.C. joint en annexe,\*
- 2.- d'autoriser en conséquence M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de ECHANDELYS" at the top and "03 Puy-de-Dôme" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is written in a cursive style.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 13 Octobre 2018**

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois d'Octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 8 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE PLEJEUNE D., RENAUDIAS Y., HEUX C.

**Absent représenté** :

**Absents** : VAN DEN BERG H., DUTOUR V., BERRARD E.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

**Objet** : APPROBATION DU RAPPORT N°3 DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18 00335 en date du 28 mars 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°3 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer.

Considérant, que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 27 mars, le 2 mai, le 1er et le 29 juin 2018 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

AR PREFECTURE

063-216301424-20181013-13\_10\_2018\_23-DE  
Reçu le 17/10/2018

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Le transfert de la compétence de la redevance annuelle au SDIS à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.
- Les transferts liés à la compétence voirie forestière.

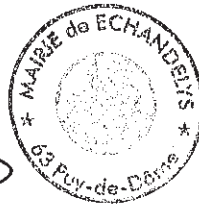

Considérant, le rapport n°3 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1.- d'approuver le rapport n°3 de la C.L.E.T.C. joint en annexe, \*
- 2.- d'autoriser en conséquence Madame Le Maire à signer tous documents afférents.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Michelle DUTOUR**



**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 13 Octobre 2018**

oooooooooooooooooooo

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois d'Octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 8 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., LEJEUNE D., RENAUDIAS Y., HEUX C.

**Absent représenté** :

**Absents** : VAN DEN BERG H., DUTOUR V., BERRARD E.,

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

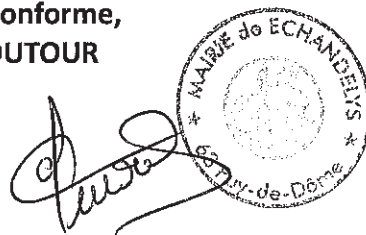
**Objet** : MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans sa réunion du 25 juin 2018 le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bas Livradois a décidé la modification de ses statuts. Il présente la délibération et les nouveaux statuts visés à l'assemblée et rappelle que les communes membres ont trois mois pour délibérer et se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après lecture des divers documents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents prend acte et approuve les nouveaux statuts du S.I.A.E.P.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Michelle DUTOUR**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Michelle Dutour". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de ECHANDELYS" at the top and "Dordogne" at the bottom, with a central emblem. There are small stars on either side of the emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 13 Octobre 2018**

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois d'Octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 8 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., LEJEUNE D., RENAUDIAS Y., HEUX C.

**Absent représenté** :

**Absents** : VAN DEN BERG H., DUTOUR V., BERRARD E.,



Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

**Objet** : Adhésion de Mond'ARVERNE communauté.

Après avoir pris connaissance de la délibération du comité syndical en date du 25 juin 2018 statuant pour l'adhésion de Mond'Arverne Communauté au SIAEP du Bas Livradois, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable à cette nouvelle adhésion.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Michelle DUTOUR**



MAIRIE de ECHANDELYS  
63 Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 13 Octobre 2018**

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

L'an deux mil dix-huit et le treize du mois d'Octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 8 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., LEJEUNE D., RENAUDIAS Y., HEUX C.

**Absent représenté** :

**Absents** : VAN DEN BERG H., DUTOUR V., BERRARD E.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

**Objet** : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°93 en date du 20 septembre, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

AR PREFECTURE

063-216301424-20181013-13\_10\_2018\_26-DE  
Reçu le 17/10/2018

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Michelle DUTOUR



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michelle Dutour'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de ECHANVAL-ÈS-MONTAGNES' at the top and '66 Pyr.-de-Dôme' at the bottom, with a small star on the right side. In the center of the stamp is a coat of arms.